

## Études d'histoire religieuse



# Le nom supposé comme outil de transgression, d'« Un illuminé » au « Frère Untel ». De l'usage de la fausse signature chez les prêtres au Québec (1809-1979)

Marie-Pier Luneau

Volume 70, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006672ar>  
DOI : <https://doi.org/10.7202/1006672ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

### ISSN

1193-199X (imprimé)  
1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Luneau, M.-P. (2004). Le nom supposé comme outil de transgression, d'« Un illuminé » au « Frère Untel ». De l'usage de la fausse signature chez les prêtres au Québec (1809-1979). *Études d'histoire religieuse*, 70, 39–55.  
<https://doi.org/10.7202/1006672ar>

### Résumé de l'article

De 1809 à 1979, on relève deux cent soixante-deux cas de brochures ou de livres publiés sous un faux nom par un membre du clergé au Québec. Ce corpus, constituant environ 20 % de l'ensemble des livres et brochures publiés sous pseudonymes au Québec, mérite d'être l'objet d'une étude spécifique. Certains membres du clergé ont, dans l'histoire littéraire, utilisé une fausse signature par pure coquetterie, d'autres s'en sont servi pour contester l'autorité. Mais dans quelle mesure exactement les membres du clergé ont-ils usé de ce subterfuge pour court-circuiter leurs supérieurs? Si la pratique du pseudonyme s'exerce souvent avec la complicité des supérieurs ecclésiastiques, qu'avaient à protéger ces auteurs? Après avoir dressé un panorama de l'usage général du pseudonyme chez les prêtres et les frères au Québec, des cas marquants seront analysés dans leur rapport avec la transgression.

# Le nom supposé comme outil de transgression, d'« Un illuminé » au « Frère Untel ».

## De l'usage de la fausse signature chez les prêtres au Québec (1809-1979)

Marie-Pier Luneau<sup>1</sup>

**Résumé :** De 1809 à 1979, on relève deux cent soixante-deux cas de brochures ou de livres publiés sous un faux nom par un membre du clergé au Québec. Ce corpus, constituant environ 20 % de l'ensemble des livres et brochures publiés sous pseudonymes au Québec, mérite d'être l'objet d'une étude spécifique. Certains membres du clergé ont, dans l'histoire littéraire, utilisé une fausse signature par pure coquetterie, d'autres s'en sont servi pour contester l'autorité. Mais dans quelle mesure exactement les membres du clergé ont-ils usé de ce subterfuge pour court-circuiter leurs supérieurs ? Si la pratique du pseudonyme s'exerce souvent avec la complicité des supérieurs ecclésiastiques, qu'avaient à protéger ces auteurs ? Après avoir dressé un panorama de l'usage général du pseudonyme chez les prêtres et les frères au Québec, des cas marquants seront analysés dans leur rapport avec la transgression.

**Abstract :** A survey of the literature, during the period ranging from 1809 to 1979, reveals that 262 books or pamphlets were published under pseudonyms by clerical members of the Province of Quebec. Useless to say that this corpus, which actually accounts for approximately 20 % of the books and pamphlets published under pseudonyms in Quebec, needs to be investigated further. Throughout the history, some clergymen have used pen names for, it seems, no apparent reasons at all, but others have used it as a mean to challenge the clerical authority. To what extent such a practice was deliberately used to circumvent the superiors remains a full question, especially when considering

---

<sup>1</sup> Marie-Pier Luneau est professeure au Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke. Membre du Groupe de recherche sur l'édition littéraire et rattachée à la Chaire de recherche du Canada en histoire du livre et de l'édition, elle s'intéresse aux stratégies d'écrivains, au statut de l'auteur au Québec et aux rapports entre auteurs et éditeurs. Elle a récemment publié chez Leméac un essai portant sur les stratégies littéraires utilisées par Lionel Groulx intitulé : *Lionel Groulx. Le mythe du berger* (2003).

that many of them at the time knowingly approved the use of pseudonyms. What would these authors have had to protect that would have justified using a subterfuge ? After a brief overview of the common use of pseudonyms amongst the community of priests and brothers in Quebec, some outstanding cases will be analysed through their relation to infringement.

## Introduction

Lionel Groulx écrivait dans ses mémoires : « En ce monde de toutes les libertés, un esprit libre ne peut souvent dire ce qu'il pense que derrière un écran<sup>2</sup> ». Cet appel de la liberté fait du pseudonyme un objet d'études fort séduisant. Dans le cas des prêtres auteurs, la séduction agit doublement, car non seulement sont-ils sensibles aux motifs qui fondent normalement la pseudonymie (modestie, désir de mystifier la critique, polygraphie, etc.), mais encore sont-ils tenus, d'abord et avant tout, d'obéir à leurs supérieurs. De surcroît, ils sont plus que quiconque exposés à la critique : le devoir d'état ne les oblige-t-il pas à une certaine réserve, face au public ? Par le fait même, ils font partie d'un groupe d'auteurs particulièrement susceptibles d'utiliser des pseudonymes pour échapper – même temporairement – à l'épée de Damoclès qui menace leur liberté. Lionel Groulx lui-même a eu recours à une vingtaine de pseudonymes qui lui ont certes servi d'adjuvants lorsqu'il était question de critiquer ses propres livres<sup>3</sup>, mais qui lui ont aussi permis de tenir des propos qui n'auraient pas remporté l'adhésion du public. Je pense notamment à un texte des années 1960 signé Guillaume Untel<sup>4</sup>, véritable charge contre le vent de la Révolution tranquille. Semblable à Madeleine de Verchères, Lionel Groulx a porté simultanément une multitude de chapeaux. Le pseudonyme lui a permis, sporadiquement, de mettre sa liberté à l'abri.

Mais dans quelle mesure exactement le pseudonyme a-t-il servi, dans l'histoire du Québec, d'échappatoire pour les prêtres qui publient ? Cette question en camoufle une autre : pourquoi ces prêtres ont-ils préféré l'usage d'un faux nom à l'anonymat ?

## I- État de la question

Situons dans un premier temps cette étude dans son cadre de recherche. En 2001, j'ai commencé un postdoctorat en vue d'écrire une histoire du pseudonyme au Québec. Comme le corpus risquait de s'étendre à l'infini,

---

<sup>2</sup> Lionel GROULX, *Mes Mémoires, tome 2*, Montréal, Fides, 1971, p. 149.

<sup>3</sup> Voir Marie-Pier LUNEAU, *Lionel Groulx, le mythe du berger*, Montréal, Leméac, 2003, p. 85.

<sup>4</sup> Guillaume UNTEL [Lionel GROULX], « De quoi ont-ils peur ? », *L'Action nationale*, janvier 1961, p. 434-442.

j'ai choisi de ne m'intéresser qu'aux livres et brochures publiés sous un faux nom, même si les plus vives polémiques éclatent souvent sous pseudonymes dans les périodiques. En ne considérant donc que les livres et brochures, j'ai repéré, des origines à 1979, 1 264 publications parues sous une signature d'emprunt, transparente ou non. L'inventaire de ces textes a été créé à partir des bibliographies des cinq premiers volumes du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, puis complétées avec le *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord* et surtout du *Pseudonymes québécois* publié en 1974 par Bernard Vinet. Voilà qui explique que certains textes aient pu échapper à la base de données – en particulier des livres scientifiques qui auraient été publiés sous de faux noms, car c'est bien à l'usage de la fausse signature en littérature que je m'intéressais.

Dans le corpus répertorié, deux cent soixante-deux titres sont attribuables à des membres du clergé, ce qui représente 20 % de la production sous pseudonyme. On retrouve au XIX<sup>e</sup> siècle soixante-dix-neuf titres publiés par des membres du clergé, soit 43 % de la production sous nom supposé. Au XX<sup>e</sup> siècle, bien que le nombre de titres augmente à cent quatre-vingt-treize, la représentativité des membres du clergé baisse dans le corpus, puisqu'ils ne produisent plus que 18 % de la production sous une fausse signature. Il faut dire que plus on avance dans le temps, plus l'usage du nom supposé se rattache spécifiquement au champ littéraire. En d'autres termes, cette pratique se dissocie peu à peu des sphères de la politique, puis de la religion, pour devenir l'apanage des lettrés. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, puis de façon plus marquée à partir des années 1920 et 1930, le pseudonyme sert presque de passeport attestant l'appartenance au cénacle littéraire. Le préfacier du premier dictionnaire de *Pseudonymes canadiens* publié en 1936 constate même que jamais le pseudonyme n'a autant « fleuri » « dans le jardin de nos lettres<sup>5</sup> ». Qu'on ne s'étonne donc pas de la représentation de plus en plus faible des clercs dans le corpus d'œuvres pseudonymes au XX<sup>e</sup> siècle. S'ils signent d'un nom supposé au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est qu'ils souhaitent participer activement à des polémiques tout en se protégeant. S'ils maintiennent une fausse signature au XX<sup>e</sup> siècle, c'est la plupart du temps pour publier des œuvres littéraires (poésie, romans, contes, critiques) qui ont moins de liens avec la polémique et, conséquemment, avec la transgression.

Je traiterai par ailleurs presque uniquement de la production des prêtres et des frères, car il n'y a en tout, pour les deux siècles, que quatorze cas de femmes : dans l'ensemble de ces cas, la signature semble n'avoir aucun lien avec la transgression. Ces femmes signent par exemple « Une religieuse du monastère » des volumes d'hagiographie, et leur volonté de rester dans

---

<sup>5</sup> Aegius FAUTEUX dans Francis-J. AUDET et Gérard MALCHELOSSE, *Pseudonymes canadiens*, Montréal, G. Ducharme, libraire-éditeur, 1936, p. 7.

Figure 1

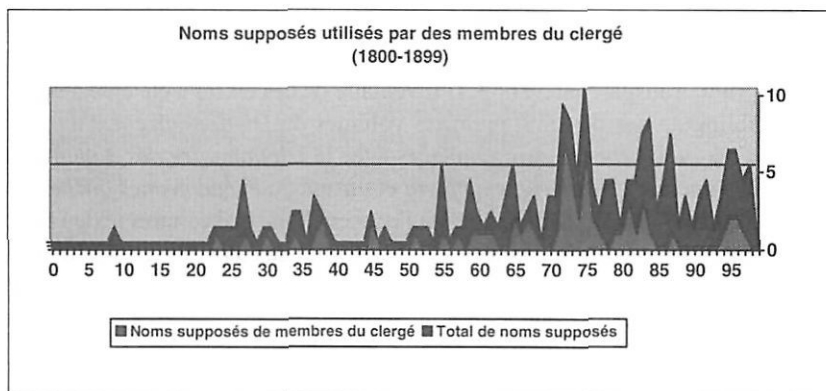
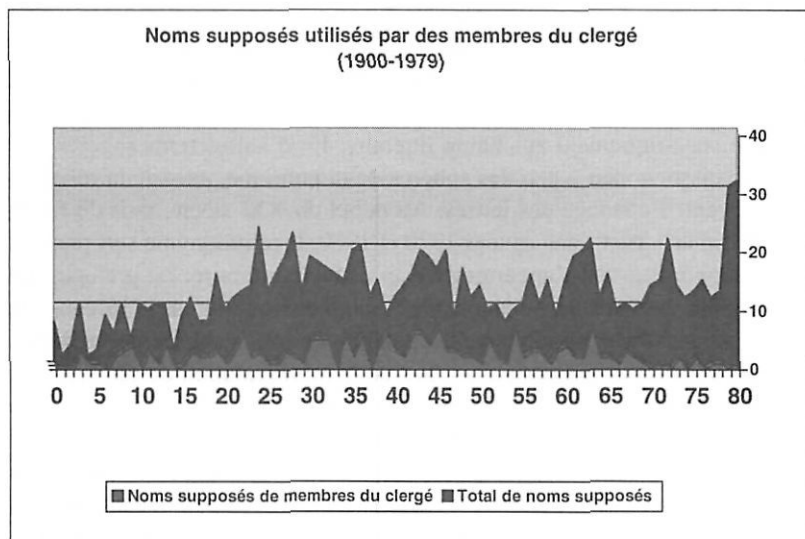


Figure 2



l'anonymat, par modestie et humilité, est à ce point manifeste qu'elle enlève à la signature toute valeur de subversion. Cette forme « d'anonymat signé » relève manifestement d'un rejet de l'orgueil lié au nom d'auteur, réfutant par l'exemple la contradiction que relevait Cicéron : « Même les philosophes signent de leur nom les livres qu'ils écrivent sur le mépris de la gloire<sup>6</sup> ».

<sup>6</sup> Gérard LECLERC, *Le Sceau de l'œuvre*, Paris, Seuil, 1998, p. 240.

La façon dont les prêtres construisent leurs signatures mérite qu'on s'y arrête. Je me permets ici une parenthèse théorique inspirée des travaux de Jean-François Jeandillou<sup>7</sup>, qui nous permettra d'éviter les imprécisions terminologiques (voir aussi tableau 1). Même si on parle souvent de « pseudonyme » indifféremment de l'objet décrit, c'est le terme « nom supposé » qui englobe le mieux tout travestissement onomastique élaboré par un auteur. Jeandillou utilise l'expression « nom supposé » pour désigner toute appellation qu'un individu substitue lui-même à son identité, par opposition aux surnoms et aux orthonymes, qui sont imposés à l'individu par autrui. Voulant changer lui-même son nom, l'auteur se retrouve devant deux possibilités : soit il choisit un nom déjà existant – le nom d'un autre, un allonyme – soit il s'en invente un. Jeandillou parle alors de « Noms forgés à plaisir », catégorie qu'il subdivise en trois parties. Il qualifie en effet de « pseudonyme » le nom supposé qui a toute l'apparence d'un vrai nom (Jacques Michel, par exemple), mais qui ne s'accompagne pas d'une mise en scène laissant croire à l'existence d'un autre écrivain. Le cas de Pauline Réage peut servir ici de cas de figure. Le nom est en effet plausible, mais aucun discours biographique fictif n'a accompagné la publication d'*Histoire d'O* : il ne s'agissait que d'une substitution de signatures. Jeandillou réserve à la section des « hétéronymes » les supercheries qui utilisent non seulement un nom fictif plausible, mais qui tentent d'établir l'existence d'un écrivain inventé de toutes pièces. Le cas Émile Ajar reste évidemment un exemple parfait pour illustrer cette stratégie relevant pleinement de la mystification littéraire. Enfin, Jeandillou parle de « cryptonyme » pour tout nom « crypté » : cette forme de signature comporte, à la différence des pseudonymes et des hétéronymes, une clé pour résoudre l'énigme de la fausse identité : elle contient en elle-même un indice menant au signataire. Jeandillou range dans cette catégorie les anagrammes, apocopes, initialismes, appellations périphrasiques, et par extension, tout nom supposé dont la facticité apparaît au premier coup d'œil (le Frère Untel, par exemple). Cette distinction nous est utile, car on constate qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les prêtres qui signent d'un nom supposé utilisent surtout le cryptonyme (76 % des textes sont signés de cryptonymes), alors que le pseudonyme devient privilégié vers les années 1920 (au XX<sup>e</sup> siècle, seulement 44 % des textes sont signés de cryptonymes). Un regard au tableau 2 nous apprend que la plupart des cryptonymes utilisés par des prêtres au XIX<sup>e</sup> siècle se rattachent au vocabulaire religieux et donc renvoient au statut clérical. Il faut dire que plusieurs des cas relevés se situent après 1840. Or, on reconnaît généralement que l'échec des Patriotes a favorisé la montée du clergé, amené à l'avant-scène les luttes sur le terrain religieux et relégué aux oubliettes la question nationale, du moins dans sa

---

<sup>7</sup> Jean-François JEANDILLOU, *Esthétique de la mystification, Tactique et stratégie littéraire*, Paris, Minuit, 1994, p. 72-84.:

**Tableau 1**  
**Typologie des noms supposés**

Nom supposé		
Allonyme	Nom forgé à plaisir	
	Pseudonyme Ex. Pauline Réage	Hétéronyme Ex. Émile Ajar
		Cryptonyme Ex. Frère Untel

**Tableau 2**  
**Cryptonymes utilisés par des membres du clergé 1809-1899**

Paradigme religieux	Autre
Fidelis	A de F
Le curé de Notre-Dame de Québec	Binan
Un ami du Carmel	ECB de B
Un ancien supérieur de la Communauté	Jean-Baptiste
Un catholique romain	Luigi
Un père rédemptoriste	Un ami
Un conservateur catholique	Un ami de l'éducation
Un prêtre du diocèse de Montréal	Un ami de l'ordre
Un jésuite	Un canadien
Un catholique	Un compatriote
Un chrétien	Un conservateur
Un ancien missionnaire	Un illuminé
Un prêtre canadien	Un témoin oculaire
Un prêtre du diocèse de Québec	XYZ
Un ancien curé du diocèse de Québec	Vindex
Douze missionnaires des Townships de l'Est	
L'abbé Ste-Foi	
Une religieuse de l'hôpital de Québec	
Une religieuse du Monastère du Précieux-Sang	
Un missionnaire canadien	

formulation séculière. Avant 1840, la pratique du nom supposé appartenait presque entièrement aux laïques, qui signaient « Un patriote », « Un loyal canadien », « Un habitant du pays », affichant *ipso facto* leurs couleurs nationalistes. Après la Rébellion, ce sont les prêtres qui envahissent littéralement le monde du nom d'emprunt, pour participer à des polémiques religieuses. Ces auteurs doivent se cacher afin de se protéger des censures, mais ils

ne sont pas prêts à sacrifier leur autorité en publiant anonymement. Ainsi laissent-ils un indice, témoin de leurs lettres de noblesse, et signent-ils « Un chrétien », « Un ancien missionnaire », « Un conservateur catholique ».

Le tableau 3 indique un autre élément important : au XX<sup>e</sup> siècle, les cryptonymes du paradigme religieux sont en baisse, alors que ceux qui mettent de l'avant la question nationale reviennent en force. « Un compatriote », « Un patriote », « Jean Du Terroir », « Esdras du Terroir », « Aloné de Lestres », « Lambert Closse », « Dollard des Ormeaux », « Un observateur canadien-français », « Un vieux défricheur » en sont autant de preuves.

**Tableau 3**  
**Cryptonymes utilisés par des membres du clergé 1900-1979**

<b>Paradigme religieux</b>	<b>Autre</b>
Abbé A.A.	A.C. de Lislois
Frère Gilles	Aloné de Lestres
Frère Untel	C. Delaroche
Gardien du Sanctuaire	Dollard des Ormeaux
Un ami de la communauté	E. Talusier
Un frère mariste	Esdras du Terroir
Un père rédemptoriste	F. Desroches
Un prêtre de St-Sulpice	F.C.S.P.
Une religieuse de Saints noms de Jésus et de Marie	G.M.
Une religieuse de son institut	J.-F. Simon
Une sœur de la Providence	Lambert Closse
Une ursuline des Trois-Rivières	Marius
	P. de M.
	Hibou Taciturne
	Millicent
	Désiré des Planches
	Les Équipiers de Saint-Michel
	Jad
	Goret
	H.A.V.
	Gire Maigueret
	A. Berloin
	Tavi
	Jean Du Terroir
	Fioliolus
	Meiner
	Un compatriote
	Un observateur canadien-français
	Un patriote
	Un vieux défricheur
	Jean Vindex
	E. Robert



Une fois ces bases posées, tentons de répondre à la question de départ. Pourquoi les prêtres ont-ils utilisé de fausses signatures et quels en sont les rapports avec la transgression ? Bien sûr, il m'est impossible de traiter ici des 262 cas répertoriés. Puisque le dictionnaire définit la transgression comme étant le fait de ne pas obéir à un ordre, à une loi, je mettrai de côté toutes les publications qui s'ornent d'un nom de plume de convention (celles d'Henri d'Arles, de François Hertel, de Lucien Rainier, par exemple), substitutions qui ont permis au signataire de créer une figure d'auteur destinée à une représentation symbolique à l'intérieur du champ littéraire. Certes, ces subterfuges onomastiques ne sont pas dénués d'intérêt, même si les signatures sont transparentes. Des prêtres comme Henri Beaudé, qui signe dans les années 1920 des textes de critique littéraire et artistique sous le nom d'Henri D'Arles, ont pu positivement utiliser le pseudonyme pour se créer une nouvelle identité dans le champ littéraire, et ainsi s'éloigner de celle qui leur avait été imposée. Il faut bien établir une distinction, devant des cas comme celui-ci, entre « ne pas avoir le choix » de prendre un pseudonyme et « vouloir se donner un autre nom » pour devenir en quelque sorte l'auteur de soi-même<sup>8</sup>. Ces exemples intéressants – les plus nombreux du corpus, d'ailleurs – ne présentent pourtant que peu de liens avec le thème de la transgression. Je n'ai donc retenu ici que les cas qui entretiennent un rapport conflictuel avec l'autorité. Il m'a semblé opératoire d'étudier quelques exemples relevant de deux modèles représentatifs du rapport entre prêtres, noms supposés et transgression au Québec. Il faut toutefois garder bien en tête que chaque auteur est unique et appellerait une infinité de nuances.

L'évolution du cryptonyme, telle que présentée dans les tableaux 2 et 3, nous fournit des pistes pour élaborer ces deux modèles dans une perspective diachronique. Le premier éclôt dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : nous l'appellerons « L'illuminé ». L'illuminé, pour reprendre un cryptonyme de l'abbé Alphonse Villeneuve, c'est ce prêtre qui se croit éclairé par la parole divine au point de s'opposer à ses supérieurs pour fustiger ceux qu'il identifie comme les ennemis de l'Église. Le deuxième modèle s'élabore quant à lui au début du XX<sup>e</sup> siècle et perdure jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, nommons-le, « Le nationaliste ». Celui-ci, c'est le prêtre convaincu d'être investi d'une mission, défendre le peuple canadien-français, dût-il, pour le faire, s'aliéner lui aussi ses supérieurs.

---

<sup>8</sup> Voir à ce sujet l'intéressante étude de Nathalie HEINICH, *Être écrivain. Création et identité*, Paris, La Découverte, 2000, p. 173.

## II- Préambule (1809-1840)

Pour que puisse naître « l'illuminé » s'opposant à l'autorité au nom de la religion, il faut bien sûr que cette autorité existe. Or, ce n'est pas précisément le cas avant 1840. Le premier nom supposé utilisé par un prêtre est d'ailleurs fort éloquent à ce sujet. En 1823, Louis-Marie Cadieux et Mgr Lartigue doivent se cacher tous les deux derrière des signatures empruntées, pour tenter d'imposer la légitimité de Mgr Lartigue. L'usage du nom supposé se fait ici par ceux qui sont en fait censés représenter l'ordre et la censure. C'est dire le peu de pouvoir des autorités cléricales de l'époque. Crâneur, l'abbé Chaboillez – qui conteste haut et fort l'ascendance de Mgr Lartigue – s'étonne que ses adversaires (Cadieux et Lartigue) camouflent leur identité, se plaignant de ces « manigances<sup>9</sup> ». Devant l'absence d'une autorité possédant un réel pouvoir de censure, pourquoi en effet user de noms supposés ? Chaboillez a sur le sujet des idées bien arrêtées : « [...] il ne me reste plus qu'à déclarer que je ne répondrai dorénavant à aucun écrit, à moins qu'il ne soit signé du nom de l'Auteur, en toutes lettres, comme j'ai déjà fait pour mon premier Pamphlet, et comme je fais encore pour celui-ci<sup>10</sup>. » Chaboillez traduit l'usage du nom supposé comme un geste de couardise. On peut en déduire que, avant que l'Église ne possède un réel pouvoir censorial, l'usage du nom supposé par les prêtres n'est pas répandu : on tient au contraire à signer, comme le fait Chaboillez. La signature authentique est affaire d'intégrité. De fait, avant la Rébellion, les signataires de pamphlets sous pseudonymes ne sont pas des prêtres, mais définitivement des laïques qui craignent la censure civile et se masquent pour défendre des idéaux patriotiques.

## III- L'illuminé (1840-1900)

La situation se transforme évidemment après 1840, et les évêques n'auront plus à se cacher pour faire valoir leur autorité. Cela ne veut pourtant pas dire que cette autorité fasse l'unanimité. On pourrait s'étendre très longuement sur les carrières des abbés Alexis Pelletier et Alphonse Villeneuve, dont l'œuvre polémique se concentre surtout dans les années 1860-1890. À eux seuls, ils publient vingt et un titres sous noms supposés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pelletier détient le record du XIX<sup>e</sup> siècle, tous auteurs confondus, avec seize brochures sous huit noms supposés. Il est

---

<sup>9</sup> Pierre HÉBERT, *Censure et littérature au Québec. Le Livre crucifié 1625-1919*, Montréal, Fides, 1997, p. 51.

<sup>10</sup> Augustin CHABOILLEZ, *Réponse de Messire Chaboillez, curé de Longueuil, à la lettre de P.H. Bédard ; suivie de quelques remarques sur les observations imprimées aux Trois-Rivières*, Montréal, T. A. Turner, 1824, p.70.-

par ailleurs un des premiers auteurs à utiliser des pseudonymes, donc des noms plausibles, comme George Saint-Aimé et Eugène Normand, tout en alternant avec des cryptonymes comme L'abbé Ste-Foi, Un chrétien ou Luigi). Pelletier est, conséquemment, un des premiers prêtres qui masque à l'occasion le fait qu'il soit masqué, en utilisant un « vrai » faux nom. Cet élément en apparence banal a **son** importance, comme le mentionne Gérard Leclerc dans *Le Sceau de l'œuvre* :

Le pseudonyme est une catégorie de signature qui recouvre un *anonymat* ; mais inversement, il est une forme d'anonymat qui prend la *forme apparente de la signature* « normale ». Il présente l'avantage de rendre le texte relativement invisible à la censure. Par rapport à l'anonymat pur et simple, il a la propriété distinctive de sembler une *signature anodine*, authentique<sup>11</sup>.

Villeneuve signe quant à lui Binan<sup>12</sup>, Un catholique, XYZ, et bien sûr, Un illuminé. Pour prouver à quel point ces prêtres se sentent légitimés à braver l'autorité pour défendre, au-delà de leurs supérieurs, les hauts intérêts de la religion, il vaut la peine de citer la préface de *La Comédie infernale* de Villeneuve :

Mes bien chers frères, Réjouissons-nous ! Une grande lumière est descendue sur mon humble village, et du fond de ma modeste chaumière, j'en ai été tout illuminé.

J'ai vu l'Église menacée et la Patrie en péril par une trame infernale.

J'ai écrit ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu et ce que j'ai compris des secrets desseins des démons !

Encore sous l'impression douloureuse de ces navrantes visions, j'ai entendu une voix mystérieuse qui disait : « Malheur à celui qui gardera captives la lumière et la vérité ! »

Longtemps j'ai feint de ne pas comprendre cet avertissement : j'avais peur des terribles révélations qui m'avaient été faites : je craignais de produire un grand scandale en les publiant !

Cependant la mystérieuse voix ne cessait de se faire entendre !

Chaque jour ses accents devinrent plus impérieux<sup>13</sup> !

---

<sup>11</sup> G. LECLERC, *Le Sceau de l'oeuvre*, p. 235.

<sup>12</sup> Le *Dictionnaire des œuvres littéraires au Québec* attribue ce cryptonyme à Villeneuve, cependant *La Vie littéraire au Québec* affirme qu'il s'agit de Pierre-Adolphe Pinsonneault (voir Maurice LEMIRE et Denis SAINT-JACQUES, dir., *La Vie littéraire au Québec*, tome IV, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999, p. 283.

<sup>13</sup> Un illuminé [Alphonse VILLENEUVE], *La comédie infernale ou Conjuration libérale aux enfers*, Montréal, Imprimerie du Franc-Parleur, 1871, p. i-ii.

Cet extrait illustre indiscutablement le propos de Nive Voisine, qui, dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, qualifiait Villeneuve de « croisé moyenâgeux égaré dans le monde contemporain<sup>14</sup> ». La préface de Villeneuve est limpide. Qu'importe le scandale, la Vérité doit éclater. Villeneuve et Pelletier partagent le même but : anéantir les ennemis de la religion, cependant leur statut ne leur permet pas d'assumer pleinement ce discours revendicateur. Pelletier en sait quelque chose, puisque Mgr Baillargeon a interdit quelques années auparavant les brochures de George Saint-Aimé<sup>15</sup>. Le nom supposé devient donc un outil de transgression face à l'évêque, permettant aux « illuminés » d'exposer la Vérité avec un V majuscule sans être bâillonnés. Alexis Pelletier publie : sous le « voile de l'anonyme, afin de se soustraire aux persécutions qui n'auraient pas manqué de sévir contre lui, s'il eut été connu<sup>16</sup> ». Le masque lui fournit une liberté telle que Pelletier ne se sent pas concerné quand George Saint-Aimé est censuré ! Pelletier écrit lui-même plus tard qu'il croyait que les peines portées contre lui étaient nulles, et que, n'étant pas connu comme auteur des brochures condamnées, rien ne l'obligeait à se conduire publiquement comme censuré<sup>17</sup>. En utilisant un faux nom, le prêtre tombe dans une sorte de *no man's land* hiérarchique, se soustrayant lui-même, par le recours à un merveilleux sauf-conduit, à son devoir d'obéissance face à ses supérieurs. De fait, on peut avancer que la création d'une fausse identité permet au prêtre d'établir une distance entre lui-même et le transgresseur. Le pseudonyme devient effectivement une manière d'échapper à soi, « je » devenant « un autre ». Comme le notait encore Gérard Leclerc :

Signer d'un pseudonyme, cela peut vouloir dire : j'assume le texte, tout en y apposant un autre nom que mon nom d'état civil. Mais cela peut signifier aussi : je n'assume pas (pas totalement, pas vraiment) le texte, en y apposant un autre nom que mon « vrai » nom. Par le pseudonyme, je signe, mais d'un autre nom que celui auquel je m'identifie réellement, ou que celui par lequel les autres m'identifient dans la vie sociale<sup>18</sup>.

Pour le prêtre toujours en danger de censure, l'expédient peut se révéler salutaire. Grâce au nom supposé, il crée un fantoche exposé aux huées sur la place publique, alors que le marionnettiste restera sagement à l'abri, dans les coulisses. Mais pourquoi signer ? Pourquoi se « montrer mal et

---

<sup>14</sup> Nive VOISINE, « La Comédie infernale ou Conjuration libérale aux enfers, essai de l'abbé Alphonse Villeneuve », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, 1980, p. 131.

<sup>15</sup> P. HÉBERT, *Censure et littérature au Québec*, p. 109-113.

<sup>16</sup> Un catholique [Alexis PELLETIER], *La Source du mal de l'époque en Canada*, [s.l., s.é.], [1881], p. 33.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>18</sup> G. LECLERC, *Le Sceau de l'oeuvre*, p. 243.

se cacher mal à la fois<sup>19</sup> », comme l'écrivait l'auteur d'un dictionnaire de pseudonymes français du XVII<sup>e</sup> siècle qui considérait l'anonymat comme étant le moins coupable de tous les déguisements onomastiques ? Pourquoi en un mot mentir délibérément, alors qu'on peut mentir par omission en publiant anonymement ? Afin d'éviter les anachronismes, il importe de rester attentif à ce que nous révèlent les textes de l'époque. Pelletier affirme bien qu'il publie sous le « voile de l'anonyme », même s'il signe ses brochures de cryptonymes et Dessaulles dénonce le fait qu'il soit attaqué par deux « anonymes<sup>20</sup> » : Jean Piquefort et Luigi. C'est dire que la cryptonymie est considérée au XIX<sup>e</sup> siècle comme une variante de l'anonymat. Elle ajoute toutefois une plus-value au texte pamphlétaire, la signature se mutant en point d'exclamation qui vise à clore la polémique. Comme le notait Manon Brunet :

Les pamphlets font, contrairement à ce qu'on peut penser, l'objet plus du pseudonymat que de l'anonymat. La signature du pamphlétaire doit être aussi provocante que le propos lui-même. L'anonymat convient alors beaucoup moins à ce genre de discours qui cherche et provoque nécessairement (volontairement) la réplique<sup>21</sup>.

#### IV- Le nationaliste (1900-1945)

Au XX<sup>e</sup> siècle, les signatures transgressives utilisées par les clercs se rattachent désormais aux polémiques à caractère nationaliste. En 1917, Hermas Lalande s'inspire d'un cryptonyme utilisé par l'abbé Thomas Maguire au XIX<sup>e</sup> siècle. La filiation est intéressante, car en 1833, Maguire avait publié sous la signature Vindex *Le clergé canadien vengé par ses ennemis*, un pamphlet dirigé contre un Français, Isidore-Frédéric-Thomas Lebrun. Vindex voyait dans l'essai de Lebrun une tentative d'introduire au Bas-Canada le « libéralisme irreligieux » et s'y attaquait « mû par un sentiment non moins d'indignation que de patriotisme [...]»<sup>22</sup>. En 1917, c'est encore le patriotisme qui fait sortir Lalande de ses gonds, à propos d'une querelle qui implique la

---

<sup>19</sup> Adrien BAILLET, *Auteurs déguisez, empruntez, supposez, feints à plaisir, chiffrez, renversez, retournez ou changez d'une langue dans une autre*, 1690, cité par J.-F. JEANDILLOU, *Esthétique de la mystification*, p. 46-47.

<sup>20</sup> Louis-Antoine DESSAULLES, *Au public éclairé. Quelques observations sur une averse d'injures à moi adressées par quelques savants défenseurs des bons principes*, Montréal, s.é., 1873, p. 1.

<sup>21</sup> Manon BRUNET, « Anonymat et pseudonymat au XIX<sup>e</sup> siècle : l'envers et l'endroit de pratiques institutionnelles », *Voix et images*, 41, hiver 1989, p. 174.

<sup>22</sup> Vindex [Thomas MAGUIRE], *Le clergé canadien vengé par ses ennemis ou Observations sur un ouvrage récent intitulé « Tableau statistique et politique des deux Canadas »*, Québec, Neilson et Cowan, 1833, p. 2.

France. Il signe Jean Vindex pour s'opposer à l'essai de « Patriote » (alias l'abbé D'Amours) *Où allons-nous ?* Le livre de « Patriote » rappelait aux Canadiens français leur devoir de participation à la guerre. Le titre de Jean Vindex est révélateur : *Halte-là ! Patriote ! Que penser de notre école politico-théologique ? De l'impérialisme qu'elle professe ? Du nationalisme qu'elle censure ?* Il semblerait que le subterfuge onomastique ait réussi à duper les autorités en place, puisque le 22 février 1917, Lionel Groulx, pourtant bien placé pour percer le secret, écrit à Rodrigue Villeneuve :

Mon cher Père,

Vindex ? ? Gros points d'interrogation pour un peu tout le monde. Je vous avoue que j'ignore parfaitement qui est ce Vindex, et mon ignorance n'a rien de diplomatique. Je n'ai ni la science transmissible, ni l'intransmissible. Et c'est un peu la mortification de bien des gens, je vous assure, de ne pouvoir pénétrer ce mystère. « Ce qu'il y a de déroutant, me disait un autre, c'est que les Jésuites renvoient la responsabilité aux séculiers, et les séculiers, aux Jésuites. » Ce qui est sûr, c'est que le secret sera bien gardé et assez longtemps, car les hautes foudres sont toujours suspendues. Les autorités, ou les « austérités », comme on dit quelques fois, ont déjà fait savoir à certains prêtres, qu'elles ne toléreraient point de polémique là-dessus [...]. La brochure a été imprimée à Montréal et le sceau du progrès du Golfe n'est là que pour se payer la tête des Argus. Les 2 000 exemplaires ont été enlevés en trois jours et il faut procéder à un nouveau tirage. À Québec on se l'arrache. Garneau, à lui seul, en a commandé 150 exemplaires<sup>23</sup>.

Comme c'était le cas pour les « illuminés », le nom supposé permet donc à certains prêtres du début du XX<sup>e</sup> siècle de transgresser l'autorité, de se « payer la tête des Argus », en plus de créer des succès de scandale, grâce au mystère (les 2 000 exemplaires envolés en trois jours le confirment). Dans les années 1920 et 1930, les discussions sur la question nationale se poursuivent, toutefois les évêques ne sont pas toujours dupes des noms supposés utilisés par les prêtres.

La querelle provoquée en 1922 par *L'Appel de la race* est bien connue : le sont peut-être moins les inquiétudes ressenties par Groulx après le scandale causé par son roman. Publié sous le nom d'Aloné de Lestres – fidèle compagnon de Dollard Des Ormeaux, un symbole cher à Lionel Groulx – *L'Appel de la race* remporte un succès hors du commun en librairie. Mais nul bonheur n'est parfait : aussi Groulx, qui voulait faire avancer la cause nationaliste, se rend rapidement compte que son roman ne fait pas l'unanimité. Son

---

<sup>23</sup> Correspondance Lionel Groulx – Rodrigue Villeneuve, 22 février 1917, p1/a, Fonds Lionel-Groulx, Centre de recherche Lionel-Groulx, désormais CRLG, Outremont.

agacement est à son comble lorsqu'il apprend qu'on menace de le censurer. À Marie-Claire Daveluy, il écrit : « Mais les Jésuites irlandais me font à l'heure qu'il est une guerre tellement sournoise et jusqu' auprès des autorités religieuses, que j'écoute les recommandations de mes amis et songe à me protéger<sup>24</sup> ». Soucieux, il confie même à Rodrigue Villeneuve :

Mais voici autre chose : je sais de source à peu près certaine que les jésuites irlandais intriguent à Rome pour y obtenir à tout le moins un *monitum* à l'adresse d'Alonié de Lestres. Mgr Pâquet, mis au courant, me prie de m'aboucher avec Mgr Hallé. On me dit qu'il est à Hull. Pourriez-vous l'entretenir de l'affaire ou le prier de me ménager une entrevue à son passage à Montréal<sup>25</sup>.

On voit ici clairement que la figure d'Alonié de Lestres est utilisée comme bouclier symbolique, mettant Lionel Groulx à distance, même si la signature est transparente. L'abbé Henri Guay, sans doute parce qu'il est moins connu que l'auteur de *L'Appel de la race*, ne semble pas éprouver de sueurs froides lorsqu'il publie *La Réponse de la race*. On peut même dire que, dans son cas, la mystification réussit au-delà de toute espérance puisqu'en 1992, dans son livre *Le Traître et le juif*, Esther Delisle a attribué *La Réponse de la race* à Lionel Groulx sans autre forme de procès. Or, la correspondance de Lionel Groulx prouve que l'abbé Henri Guay est bel et bien l'auteur de cette bible antisémite. Il s'adresse à deux reprises à Groulx pour lui soutirer une préface, mais échoue visiblement, puisque la préface est signée par Arthur Laurendeau et qu'aucun commentaire de Groulx n'est publié dans *La Réponse de la race*. Ce livre suscite-t-il une controverse ? Dans une de ses deux lettres à Groulx, Guay affirme avoir été « bien reçu » par Mgr Gauthier à l'Archevêché, en compagnie de Laurendeau. Comment se fait-il que le livre, imprimé à Montréal, porte finalement l'*imprimatur* du cardinal Villeneuve ? Qu'est-ce qui amène Mgr Villeneuve à se dissocier publiquement de cet ouvrage dans *La Semaine religieuse de Québec* en rappelant que *La Réponse de la race* n'a pas obtenu l'*imprimatur*, « l'auteur ne l'ayant pas demandé<sup>26</sup> » ? Dans ce cas-ci, on ne voit que la fumée, mais pas de feu. Mgr Gauthier aurait pris connaissance du manuscrit, du moins c'est ce que prétend Guay. Il connaît par ailleurs l'identité de Lambert Closse, puisqu'il le reçoit lui-même. Toutefois, il y a mésentente entre l'auteur et ses supérieurs : à preuve l'écheveau concernant l'*imprimatur*. Manifestement,

---

<sup>24</sup> Correspondance Lionel Groulx – Marie-Claire Daveluy, 22 novembre 1922, p1/a, Fonds Lionel-Groulx, CRLG.

<sup>25</sup> Correspondance Lionel Groulx – Rodrigue Villeneuve, 18 janvier 1923, p1/a, Fonds Lionel-Groulx, CRLG.

<sup>26</sup> Anonyme, « Communication de l'Archevêché à propos de *La Réponse de la race* », *Semaine religieuse de Québec*, 12 novembre 1936, p. 168.

la fausse signature peut servir à camoufler non pas le statut du prêtre face aux supérieurs, mais plutôt face au grand public.

Un dernier cas mérite qu'on s'y arrête pour tenter de prendre l'aune de la responsabilité de l'auteur réel par rapport à son nom supposé. Camille Poisson publie en 1939 *La Participation des Canadiens français à la guerre*, en réponse à un livre d'André Siegfried. Sous le pseudonyme de Jacques Michel, il défend les Canadiens français, accusés par Siegfried de ne pas avoir volé avec enthousiasme au secours de la France lors de la Première Guerre. En 1939, le moins qu'on puisse dire est que ce livre tombe mal à propos. Il aura maille à partir avec la censure de guerre et Camille Poisson n'est pas au bout de ses peines puisque la même année, un de ses manuscrits, qui devait être publié sous un autre pseudonyme aux Éditions Bernard Valiquette, a été interdit de publication par l'archevêque de Montréal. Dans ce cas-ci, l'usage du nom supposé n'a pas été suffisant pour transgresser, puisque le manuscrit s'est rendu, avant publication, jusqu'à l'évêque, qui l'a jugé francophobe et censuré sous la recommandation du Ministre de France. Louvigny de Montigny écrit à ce propos à Bernard Valiquette : « Les autorités religieuses surveillent depuis quelques années les agissements plus ou moins bolchévistes de ce vicaire vendu corps et âme à nos ennemis<sup>27</sup> ». L'étude de ces trois cas prouve bien que les autorités cléricales savent qui se cache sous les noms supposés utilisés, ce qui n'était pas toujours le cas au XIX<sup>e</sup> siècle (Mgr Baillargeon n'identifie pas instantanément George Saint-Aimé). Dans ces polémiques à caractère nationaliste, le nom supposé permet donc au prêtre de transgresser certes, mais de qui se cache-t-il, au fond ? De ses supérieurs ou du public ? Le nom supposé semble fournir aux autorités un prétexte tout trouvé pour fermer les yeux devant les incartades nationalistes de leurs subalternes. La lutte polémique s'exerce donc de toute évidence avec leur relative complicité. Lionel Groulx raconte d'ailleurs dans ses mémoires comment Mgr Gauthier l'appuyait sans conditions à la direction de *L'Action française*. Or, en 1924, Athanase David porte plainte auprès de Mgr Gauthier au sujet d'un article d'Anatole Vanier paru dans *L'Action française*. Vanier critiquait trop ouvertement le pouvoir politique ; David aurait demandé à Mgr Gauthier si les évêques « [...] laisseraient insulter le gouvernement dans une revue dirigée par un prêtre<sup>28</sup> ». Le message est sans équivoque : dans la sphère polémique, le public impose aux prêtres auteurs certaines limites qu'il est dangereux d'outrepasser. Même en tant que simple directeur de revue, Lionel Groulx doit s'astreindre à une certaine réserve pour ne pas choquer indûment le lectorat – et plus particulièrement, parmi

---

<sup>27</sup> Voir Correspondance, Fonds Bernard Valiquette, Bibliothèque nationale du Québec.

<sup>28</sup> Lionel GROULX, *Mes Mémoires*, tome 2, p. 362.



ces lecteurs, les politiciens. Mgr Gauthier suggère simplement à Groulx de retirer son nom de la page couverture de *L'Action française*, puis l'incite à poursuivre son action au sein de la revue comme si rien ne s'était passé. « Où l'on voit que les ligoteurs de la liberté de s'exprimer ne datent pas de Duplessis<sup>29</sup> », ajoute Groulx dans ses mémoires. Qu'on lise bien : les « ligoteurs » ne sont pas les évêques, contrairement à ce qu'on serait porté à croire en effectuant une lecture trop rapide de l'usage du pseudonyme chez les prêtres.

Après la Seconde Guerre, on ne trouve pas de brochures ou livres publiés par des prêtres sous noms supposés avec une volonté de transgression, si ce n'est les *Insolences du Frère Untel*. Pourquoi cette rupture ? Le nom supposé devient-il accessoire, inefficace ? Les prêtres dissidents préfèrent-ils signer leurs œuvres de leurs vrais noms ? La question reste ouverte, mais il n'en demeure pas moins que l'appui populaire réservé au Frère Untel (« je vous aime plus que Maurice Richard<sup>30</sup> », lui écrit un ouvrier) pointe du doigt la plus grande liberté de parole accordée aux prêtres par le public. Dans ce cas-ci, les autorités devront même négocier avec cette popularité : le cardinal Léger consentira effectivement à ce que Desbiens participe à une entrevue télévisée afin que le public n'en fasse pas un martyr.

## Conclusion

Concluons maintenant par un retour à l'interrogation de départ : pourquoi les prêtres se sont-ils servis de noms supposés ? À moins qu'il ne s'agisse d'une signature symbolique utilisée dans le champ littéraire (comme Henri D'Arles), le nom supposé sert au prêtre à transgresser l'autorité, certes, pour participer à des polémiques (religieuses au XIX<sup>e</sup> siècle, nationalistes au XX<sup>e</sup>) et avoir les coudées franches. En utilisant un subterfuge onomastique, ils ne se croient plus tenus d'obéir à qui que ce soit. Lionel Groulx est même convaincu, lorsqu'il publie *L'Appel de la race*, qu'un ouvrage publié sous pseudonyme n'a pas besoin d'*imprimatur*. La menace d'un *monitum* pour *L'Appel de la race* l'a visiblement ébranlé, puisque, avant de publier *Au Cap Blomidon* en 1932, il demande à Olivier Maurault : « Auriez-vous une soirée de disponible pour faire la lecture de ce manuscrit d'Alonzié de Lestres ? Je ne sais si un ouvrage publié sous pseudonyme a besoin d'un *imprimatur*. Quand j'ai publié *L'Appel de la race*, deux graves canonistes m'ont soutenu que la chose n'était point nécessaire. Mais je tiens à me mettre en règle<sup>31</sup> ».

---

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Jean-Paul DESBIENS, *Les Insolences du Frère Untel*, Montréal, les Éditions de l'Homme, [1<sup>re</sup> édition 1960] 2000, p. 190.

<sup>31</sup> Correspondance Lionel Groulx – Olivier Maurault, 6 septembre 1932, p1/a, Fonds Lionel-Groulx, CRLG.

Chat échaudé craint l'eau froide ! La figure d'Alonié de Lestres, un « être de raison » construit de toutes pièces, au sens où l'entend Foucault, donne à Lionel Groulx une certaine immunité. Néanmoins on ne se débarrasse pas à si bon compte de son « devoir d'état » ! Non seulement certains supérieurs ne sont pas bernés par ces stratagèmes et forcent leurs subalternes à l'obéissance (le cas de Camille Poisson en est témoin), mais le public voit souvent une contradiction entre l'état ecclésiastique et cet outil mystificateur, voire fourbe, qu'est le nom supposé. Ce n'est donc pas tout de se cacher de ses supérieurs, ce n'est même pas toujours nécessaire : on voit bien que certains prêtres ont maximisé la tolérance de leurs supérieurs à leur égard. Cependant, lorsqu'on est clerc, il faut répondre d'une certaine image auprès du public... Louis-Antoine Dessaulles résume bien cet apparent paradoxe entre l'authenticité, la transparence généralement attendue du prêtre, et le caractère hypocrite qu'on accole aux faux noms. Dessaulles, en gage d'authenticité, signe ses pamphlets de son propre nom et trouve suspect que ses opposants, tous du côté du pouvoir établi, ressentent le besoin de se masquer. Ont-ils honte de leurs positions ? Dans une brochure de 1873, il s'écrie, indigné : « [...] il est bien remarquable que ce soient les gens qui prétendent couvrir la religion de leur corps qui n'osent pas se nommer<sup>32</sup> ! »

Par son caractère mensonger, la pratique du nom supposé a une valeur nettement transgressive. Voilà peut-être ce qu'acceptent avec réticence les adversaires de ces prêtres qui sont plutôt habitués d'être, eux, situés du côté de la transgression, face à l'ordre établi. Il en résulte une confusion dans la distribution des rôles : en 1874, c'est Louis-Antoine Dessaulles qui réclame la censure pour le pamphlet de Villeneuve, qu'il qualifie de « libelle diffamatoire contre des évêques et des prêtres<sup>33</sup> » !

---

<sup>32</sup> Louis-Antoine DESSAULLES, *Au public éclairé*, p. 3.

<sup>33</sup> Louis-Antoine DESSAULLES, cité par Binan [Alphonse VILLENEUVE], *Neuvième lettre à l'Hon. L. A. Dessaulles*, Montréal, Société des écrivains catholiques, 1874, p. 1.